

Loi anti-inflation

● (1630)

Le gouvernement n'a pu le déterminer. Il est vrai que l'on a prévu dans la loi qu'ils seraient en vigueur jusqu'à la fin du mois de décembre 1978, mais le ministre avait dit qu'on devrait peut-être les supprimer avant cette date.

Le gouvernement a proposé trois façons de procéder au déconstrôl. Le ministre a mentionné hier les deux meilleures à adopter. Je ne sais pas ce qui est arrivé à la troisième entre la rédaction du texte et le discours. La première façon proposée est d'enlever les contrôles immédiatement et simultanément. La deuxième est de les enlever par étapes.

Nous avons toujours prétendu de ce côté qu'une suppression rapide est la meilleure, après tout, c'est ce qui est prévu dans la loi. Nous avons proposé d'y mettre fin avant le mois de décembre 1978. Cependant, le gouvernement a maintenant décidé que ce ne serait pas souhaitable, même s'il n'a pu expliquer pourquoi il serait facile de les enlever dans 16 ou 18 mois.

Tout le monde était d'accord à cette conférence—à laquelle, je le répète, j'ai participé—pour dire que les contrôles devraient être supprimés le plus tôt et le plus vite possible. J'aimerais vous dire pourquoi. Je devrais peut-être commencer par le monde du travail car c'est l'opinion de ce groupe qui est le plus souvent galvaudée.

Les travailleurs veulent probablement des augmentations de salaire et, après tout, c'est le devoir des chefs syndicaux de les leur obtenir. C'est leur rôle, tout comme c'est celui des chefs d'entreprise d'obtenir des avantages économiques pour leur secteur respectif. Les chefs syndicaux comprennent très bien que la réglementation nuit à l'économie du Canada. Ils savent que la réglementation nuit aux membres qu'ils représentent et ils savent qu'il y aura moins d'emplois car tant que nous aurons une réglementation, il ne faudra pas compter sur l'investissement.

J'ai déjà fait allusion aux investisseurs qui cherchent à placer leurs capitaux à l'étranger. Ceux-ci sont prêts à s'accommoder de toutes les règles, quelles qu'elles soient, que n'importe quel gouvernement est prêt à leur imposer. Encore faut-il que les investisseurs et les hommes d'affaires connaissent ces règles. Ils ne peuvent entrer dans le jeu, pour reprendre ce que mon chef a dit à cette conférence, sans savoir quelles modifications seront apportées aux règles du jeu du jour au lendemain. Ils doivent pouvoir tableer sur quelque chose de précis et décider en confiance. Or, la dernière chose que le gouvernement ait su leur offrir, ces neuf dernières années, c'est justement cette confiance.

Et pourtant c'est cette confiance qui nous est nécessaire. Autrement, il faudrait se passer des investissements et, bien entendu, sans investissements, pas de nouveaux emplois. C'est donc une équation très simple et c'est ainsi que fonctionne l'économie. Peut-être le premier ministre veut-il que l'économie marche comme elle le fait actuellement, et d'après les remarques qu'il a faites, on peut commencer à douter de ses objectifs réels.

Je pense que cela explique pourquoi le secteur de l'entreprise veut qu'on supprime les contrôles. J'ai eu des entretiens avec des chefs syndicaux. Je pense aux travailleurs à col blanc. A la Chambre, nous avons entendu cette semaine des députés se plaindre de l'application inefficace du programme de lutte contre l'inflation à l'égard de la rémunération des cadres. Tant

[M. Clarke.]

que les cadres supérieurs obtenaient de grosses augmentations, tout allait bien, pourvu que les cols blancs s'en passent. Il est évident que ces derniers voudront pourtant bien avoir leur part du gâteau, mais ils doivent s'en passer, avec les règles actuelles.

Il serait peut-être utile de voir qui ne veut pas qu'on supprime les contrôles. Le ministre a parlé des gouvernements provinciaux. Il n'a mentionné aucun autre groupe qui s'oppose à la suppression des contrôles. Même celui de ma province, la Colombie-Britannique, a indiqué qu'il adopterait un programme de contrôles si le gouvernement fédéral supprimait le sien. Je signale respectueusement cependant que le gouvernement fédéral n'a donné aucun signe de son intention de supprimer son programme de contrôles. Si le gouvernement de la Colombie-Britannique a dit qu'il adopterait un programme de contrôles, c'est uniquement à cause du très grave problème ouvrier que connaît la province. Le ministre des Finances a finalement proposé hier d'aborder un étape du déconstrôl. J'ai bien hâte de voir ce que le gouvernement provincial dira à ce sujet. Il sera probablement d'accord.

Avant de revenir à cette étape du déconstrôl, j'aimerais parler des retraités. Hier, le ministre des Finances s'est bien gardé de dire ce que les retraités pensent des contrôles. Il est vrai que la pension de certains retraités canadiens est indexée. Cependant, on ne peut pas vraiment dire que le fait que le Régime de pensions du Canada, la pension de vieillesse ou même le supplément de revenu garanti soient indexés sur le coût de la vie aidera beaucoup les retraités puisque leurs loyers ou leurs taxes augmentent très rapidement et que leurs autres frais augmentent plus vite que leurs pensions.

Par exemple, le prix du café a à peu près triplé. Comme ils sont désormais sous la régie des provinces les loyers sont assujettis à une augmentation minimum de 8 p. 100, de 10 p. 100 ou quel que soit le montant garanti. La Régie des loyers impose non pas une augmentation maximum, mais une augmentation minimum.

Que dire des retraités qui ont un régime de pensions privé ou, ce qui est pire, qui ont investi dans les obligations du gouvernement du Canada en prévision de leurs vieux jours? Il suffit de voir quelle est la valeur des fameuses obligations à perpétuité émises en 1936 à un taux de 3 p. 100 dont on a prolongé l'existence et qui seront remboursées en 1996. Il s'agit donc d'obligations de 60 ans. Leurs détenteurs ne seront plus là quand ces obligations seront rachetées.

M. Johnston: C'est ce qu'on appelle du libéralisme perpétuel.

M. Clarke: Hier, le ministre a semblé indiquer dans ses observations qu'il s'attendait à recevoir un cadeau du ciel. Voici ce qu'il a déclaré:

Pour conserver avec plus de certitude la modération qui doit marquer la levée des contrôles, le gouvernement a donc décidé de présenter des modifications à la loi anti-inflation qui alignent les conventions en cause sur les recommandations de la Commission de lutte contre l'inflation ou sur les ordonnances du directeur. Nous avons l'intention de présenter à cet effet une mesure modificative. D'autre part, la loi assurera le respect effectif des limitations de profits imposées par voie d'ordonnance par exemple.

Encore une fois, le gouvernement semble avoir changé d'avis. Cela me rappelle les débuts du programme, on avait gelé les dividendes, au mépris complet des besoins des retraités qui n'avaient que ce moyen pour se défendre contre l'inflation.